

Investir dans le progrès de la Suisse



**MATTHIAS MICHEL, CONSEILLER AUX ETATS
PRÉSIDENT DU TEAM POLITIQUE FUTURE**

Les priorités de politique financière du Conseil fédéral ont sensiblement changé. Après deux décennies d'investissements durables dans la formation, la recherche et l'innovation, l'accent est désormais mis avant tout sur l'armée. Pourtant, la sécurité (et sa technologie) a elle aussi besoin de la recherche et de l'innovation.

En raison de la fragilité du budget fédéral après la gestion de la pandémie, tous les domaines faiblement liés doivent contribuer aux économies. Les institutions FRI sont toutefois particulièrement touchées. D'une part, les coupes dans le budget 2024 ont considérablement réduit la base financière pour l'ensemble de la période FRI 2025-2028. D'autre part, des réductions des investissements sont attendues dans le prochain message FRI.

Pendant deux décennies de financement FRI stable, la Suisse a connu un développement positif. La formation, la recherche et l'innovation sont des bases essentielles pour notre prospérité et pour les perspectives des jeunes générations. Pour former la relève, rester à la pointe de la recherche et encourager les branches innovantes, les institutions FRI ont besoin non seulement d'un financement solide, mais surtout d'une sécurité de planification. Celle-ci fait défaut - l'Etat et la société attendent des acteurs FRI des performances de pointe, mais n'assurent pas le financement à long terme pour y parvenir.

Le Parlement doit prendre ses engagements au sérieux et faire preuve de retenue en ce qui concerne les nouvelles tâches de la Confédération. Seuls des investissements constants dans le domaine FRI permettront à la Suisse de rester dans la course en tant que pays d'innovation.

P. 2

PROGRAMMES DE L'UE

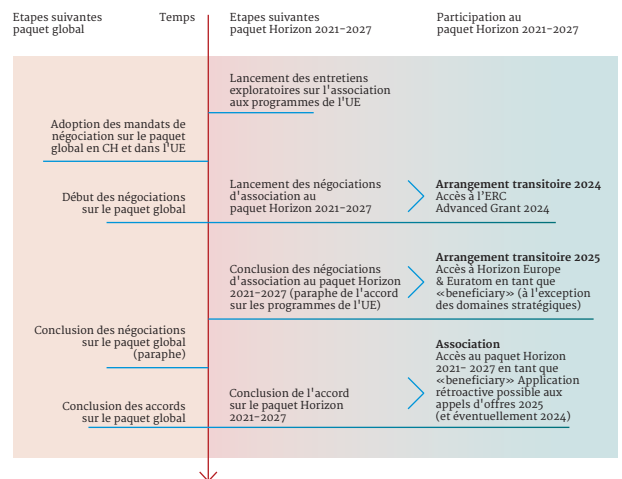
Le chemin vers l'association est encore long

Dans le courant du printemps 2024, le Conseil fédéral devrait annoncer le début de négociations bilatérales avec l'Union européenne (UE). La possibilité d'une association à Horizon Europe et Erasmus+ dépendent de l'avancée de ces négociations.

P. 3

HORIZON EUROPE 2021-2027

Financements des participations suisses



P. 4

MOVETIA

La CSEC-E n'entre pas en matière sur la nouvelle loi

DOMAINE DES EPF

Une coupe budgétaire supplémentaire

LERI

Un changement de loi pour un meilleur accompagnement du CERN

LE DOMAINE FRI À UN TOURNANT

Invitation à un échange informel entre science et politique

Impressum

Münstergasse 64/66, 3011 Berne / T +41 31 351 88 46
info@netzwerk-future.ch, www.reseau-future.ch
La reproduction des articles est autorisée avec l'indication de la source. // © Réseau FUTURE 2024

PROGRAMMES DE L'UE

Le chemin vers l'association est encore long

Dans le courant du printemps 2024, le Conseil fédéral devrait annoncer le début de négociations bilatérales avec l'Union européenne (UE). La possibilité d'une association à Horizon Europe et Erasmus+ dépendent de l'avancée de ces négociations. Du point de vue des organisations suisses du domaine FRI, une ouverture rapide des négociations est nécessaire, car les mesures transitoires ne parviennent pas à pallier les conséquences négatives de l'exclusion d'Horizon Europe.

Dans le courant du printemps 2024, le Conseil fédéral devrait annoncer l'ouverture des négociations d'un troisième paquet d'accords bilatéraux avec l'UE et approuver le mandat de négociation. Ce dernier vise à stabiliser et pérenniser les relations bilatérales entre la Suisse et l'UE. Une pleine participation de la Suisse au programme-cadre de l'UE pour la recherche et l'innovation « Horizon Europe » et au programme de l'UE pour l'éducation, « Erasmus+ » y est également prévue. Les actrices et les acteurs du domaine de la formation, de la recherche et de l'innovation (FRI) sont favorables à l'adoption de ce projet de mandat et se prononcent en faveur d'une association rapide à Horizon Europe. Mais du mandat de négociation à l'association, le chemin est encore long.

L'association à Horizon Europe ne peut se réaliser pleinement qu'après la conclusion des négociations bilatérales. Les négociations d'association à Horizon Europe et Erasmus+ font donc partie des négociations sur le paquet global. Après le lancement des discussions, une disposition transitoire permettant la participation des chercheuses et chercheurs basés en Suisse aux appels d'offres 2024 du Conseil européen de la recherche (ERC) devrait entrer en vigueur. Leurs candidatures seront à nouveau admises et la Suisse financera directement les bourses obtenues. Pour le reste des instruments d'Horizon Europe, la Suisse restera dans un premier temps un État tiers non-associé. Ainsi, les acteurs de l'innovation seront toujours exclus des projets individuels du Conseil européen de l'innovation (EIC).

La disposition transitoire pourrait être étendue aux appels à propositions de l'ensemble d'Horizon Europe et d'Erasmus pour l'année 2025. Cependant, deux conditions doivent être remplies pour que ce scénario puisse se réaliser. D'une part, des progrès suffisants doivent être faits dans les négociations globales avec l'UE et d'autre part, l'accord d'association à Horizon Europe doit être négocié de façon définitive et paraphé. Cette corrélation avec les avancées dans les négociations du paquet global accroît les incertitudes liées au calendrier pour une association à Horizon Europe. Si les négociations avec l'UE devaient échouer, la Suisse resterait un pays tiers non-associé.

Les signes de l'érosion sont visibles

L'exclusion d'Horizon Europe dure depuis trois ans. Aujourd'hui, les signes de l'érosion de la compétitivité de la recherche et de l'innovation suisse sont visibles. Si les mesures transitoires financées par la Confédération atténuent la situation difficile, elles ne pallient pas la pleine participation au programme de l'UE.

En raison du statut de pays tiers non-associé, les chercheuses et les chercheurs en Suisse sont notamment exclus des appels de l'ERC et des actions Marie Skłodowska-Curie (AMSC). Ces projets individuels représentent des sources de financements particulièrement importantes pour les hautes écoles. Ces institutions paient un lourd tribut depuis l'exclusion de leurs chercheuses et chercheurs des instruments d'encouragement. Elles perdent en attractivité pour recruter les meilleurs talents scientifiques. Il en va de même pour les entreprises orientées vers la recherche. Certaines sont contraintes de délocaliser leurs activités à l'étranger. De plus, les équipes de recherche basées en Suisse ne sont plus autorisées à coordonner des projets. Cela les prive de financement et d'influence dans leurs disciplines.

LE DOMAINE FRI À UN TOURNANT

Invitation à un échange informel entre science et politique — Page 4

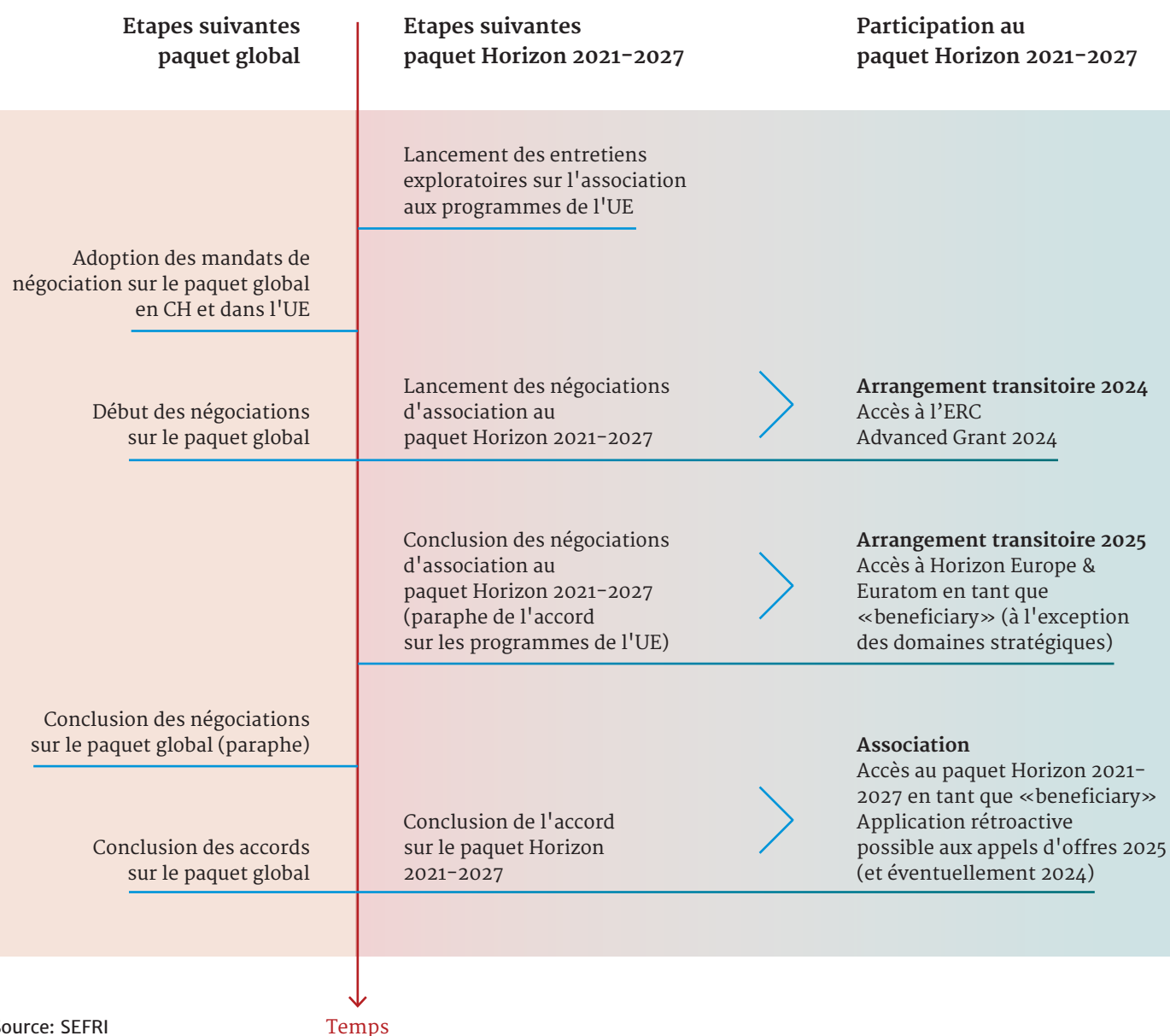
HORIZON EUROPE 2021-2027

Financements des participations suisses

Dès que la Suisse aura entamé les négociations avec l'Union européenne (UE) sur le paquet global ainsi que sur l'association au paquet Horizon 2021-2027, une disposition transitoire devrait entrer en vigueur pour les années 2024 et 2025. Elle permettra aux scientifiques suisses d'accéder à des instruments du programme de l'UE qui leur sont jusqu'à présents fermés, comme les bourses du Conseil européen de la recherche (ERC). Jusqu'à l'entrée en vigueur d'un accord d'association, le financement des participations suisses

restera néanmoins assuré par le Département fédéral de l'économie, de la formation et de la recherche (DEFR). Ce n'est qu'après la conclusion des accords relatifs tant au paquet global qu'au paquet Horizon que la Suisse pourrait être pleinement associée à Horizon Europe. Dès lors le financement des participations suisses serait à nouveau pris en charge par l'UE, tandis que la Suisse devrait verser ses contributions financières annuelles obligatoires.

Association au paquet Horizon 2021-2027



MOVETIA

La CSEC-E n'entre pas en matière sur la nouvelle loi

La Commission de la science, de l'éducation et de la culture du Conseil des Etats (CSEC-E) a décidé par 9 voix contre 4 de ne pas donner suite à la nouvelle Loi sur Movetia. Avec le projet soumis au Parlement, le Conseil fédéral souhaite transformer l'agence nationale de promotion des échanges et de la mobilité au sein du système éducatif en établissement autonome de droit public. L'objectif du Conseil fédéral est d'octroyer une plus grande autonomie à Movetia. Selon la majorité de la CSEC-E toutefois, l'agence a fait ses preuves dans sa forme juridique actuelle et aucun changement de statut n'est nécessaire. Le Conseil des Etats se penchera sur le projet lors de la troisième semaine de la session parlementaire.

DOMAINE DES EPF

Une coupe budgétaire supplémentaire

A la fin janvier 2024, le Conseil fédéral a annoncé des mesures d'économie supplémentaires dans le cadre de l'élaboration du budget 2025. Le Domaine des EPF est concerné : en plus des coupes transversales, il doit faire face à une réduction unique de 100 millions de francs. Le gouvernement justifie cette mesure par un déficit de financement structurel attendu de plus de 2 milliards de francs pour l'année 2025. Par ailleurs, cette coupe budgétaire unique répond à son objectif stratégique de réduire les réserves du Domaine des EPF. Le Conseil des EPF craint quant à lui un affaiblissement du domaine. Les coupes prévues entravent la réalisation d'importants projets au profit de l'économie et de la société suisses.

LERI

Un changement de loi pour mieux accompagner le CERN

Le Conseil fédéral souhaite élaborer un plan sectoriel fédéral centré sur les projets du Conseil européen pour la recherche nucléaire (CERN), le plus grand centre de recherche fondamentale en physique au monde, basé à Genève. Le plan sectoriel a pour objectif de permettre un meilleur accompagnement des projets du CERN par la Suisse. A cet effet, le Conseil fédéral a approuvé, avec l'accord du canton de Genève, une modifica-

Le domaine FRI à un tournant

Invitation à un échange informel entre science et politique

Le Réseau FUTURE a le plaisir d'inviter les membres du Parlement fédéral à un échange informel avec des représentants des hautes écoles suisses et des organisations d'encouragement de la recherche et de l'innovation dans la salle de commission 4 du Palais fédéral, le lundi 11 mars 2024 de 14 heures à 17 heures.

Les échanges porteront sur le Message relatif à l'encouragement de la formation, de la recherche et de l'innovation pour les années 2025-2028, sur l'impact des coupes budgétaires annoncées et sur les perspectives internationales et les incertitudes actuelles.

Les personnalités suivantes se tiendront à disposition pour les questions des membres du Parlement :

Yves Flückiger, président des Académies suisses des sciences (A+) et **Marianne Bonvin Cuddapah**, directrice de A+

Matthias Egger, président du Conseil de la recherche du Fonds national suisse (FNS) et **Angelika Kalt**, directrice du FNS

Annalise Eggimann, directrice de l'Agence suisse pour la promotion de l'innovation Innosuisse

Michael Hengartner, président du Conseil des EPF, **Joël Mesot**, président de l'EPFZ et **Martin Vetterli**, président de l'EPFL

Luciana Vaccaro, rectrice de la HES-SO et présidente de swissuniversities et **Virginia Richter**, vice-directrice et rectrice désignée de l'Université de Berne

Le Réseau FUTURE vous remercie de votre inscription par courriel à petra.studer@netzwerk-future.ch.

tion de la Loi fédérale sur l'encouragement de la recherche et de l'innovation (LERI). Cette modification prévoit des instruments légaux et d'aménagement du territoire ainsi qu'un partage des compétences entre la Confédération et le canton de Genève. La LERI modifiée doit permettre de garantir la compatibilité des projets du CERN avec les objectifs politiques de la Suisse comme Etat hôte en matière de recherche, d'environnement et d'organisation du territoire. Lors de la consultation sur la modification de la LERI, le projet a été accueilli plutôt favorablement par les milieux intéressés. Le Conseil fédéral a transmis le texte de loi au Parlement, qui l'examinera prochainement.